



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

BUREAUX DÉSIGNÉS

Conformément au Règlement sur les ordonnances alimentaires et les dispositions alimentaires (banques et banques étrangères autorisées), BNP Paribas (Succursale du Canada) désigne les bureaux suivants pour la signification des avis d'ordonnance alimentaire pour les provinces ci-dessous :

Ontario

155, rue Wellington Ouest
Suite 3110, RBC Centre, Boîte 149
Toronto, Ontario M5V 3H1

Québec

2001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3A 2A6